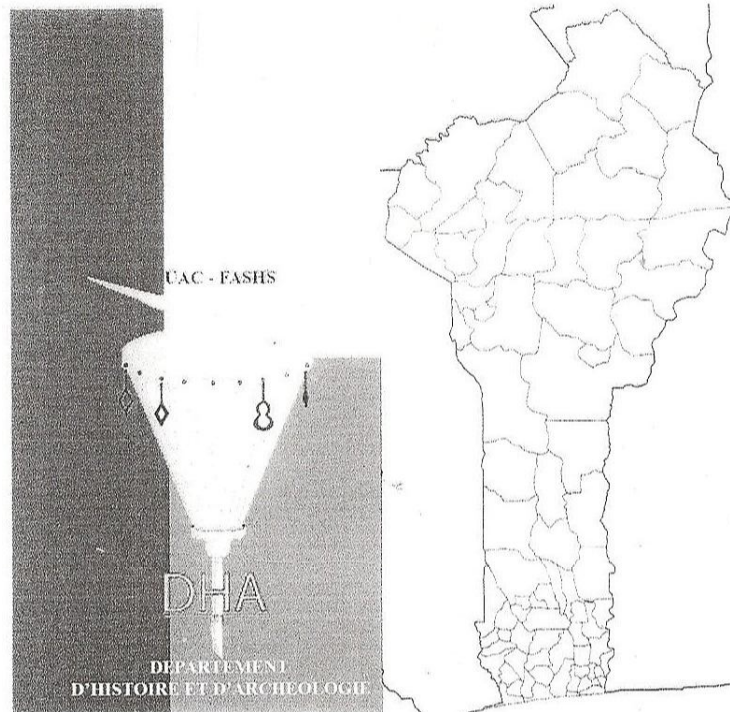


Sous la direction de :
Rogatien M. TOSSOU, Didier N'DAH, Didier
M. HOUENOUE & Romuald TCHIBOZO



SOCIÉTÉS, NATIONS, ÉCONOMIE ET GOUVERNANCE EN AFRIQUE

Mélanges en hommage aux Professeurs
Abiola F. IROKO, Michel D.K. VIDEGLA,
Sylvain C. ANIGNIKIN, Jérôme C. ALLADAYE,
Sébastien D. SOTINDJO et Adrien DJIVO

Tome 2



Presses du CELHTO



Sous la direction de :
Rogatien M. TOSSOU, Didier N'DAH, Didier
M. HOUENOUE & Romuald TCHIBOZO

**SOCIETES, NATIONS, ECONOMIE ET GOUVERNANCE
EN AFRIQUE**

Mélanges en hommage aux Professeurs Abiola F. IROKO,
Michel D.K. VIDEGLA, Sylvain C. ANIGNIKIN, Jérôme C.
ALLADAYE, Sébastien D. SOTINDJO et Adrien DJIVO

TOME 2



Presses du CELHTO



Cet ouvrage a été publié grâce au concours financier du Centre d'études linguistiques et historiques par la tradition orale (CELHTO), bureau spécialisé de la Commission de l'Union africaine basé à Niamey au Niger.

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage restent ceux des auteurs et ne sauraient engager en rien le CELHTO, ni les maisons d'édition.

© Presses du CELHTO (Niamey), Novembre 2018
ISBN : 978-92-95104-22-8

TROISIEME PARTIE

OUATTARA B. : Place e
TSIGBE K. N., ASSIMA
BROU MOUSTAPHA J.
KATCHOÉ M., DADON
Les crises sociopolitique
(1990-2006):.....
WANKPO T. I. M., VIS
AKIYO O. R., YOLOU I
AICHEOU D. A., VIGN
DIPO I. : Commerce gara
ZANTOU A. P. : Problém
AWO D. A. : Gloire et d

QUATRIEME PARTIE

HOUNSOUNON-TOLIN
MAMA ZAKARI M. D.
DOUKOURE D., COUL
Pratique de protection de
Côte d'Ivoire.....
IMOROU A. B. : De l'ho
KEPGANG R. P. : « Le
LOKONON G. G. : L'ar
SAHGUI N. P. J. : Migr
ANATOH K. A., ETOU

SOCIÉTÉS, NATIONS, ÉCONOMIES, ET GOUVERNANCE EN AFRIQUE

Nous sommes habitués en Afrique à des hommages à titre posthume. En faisant exception, le Département d'Histoire et d'Archéologie de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) a l'insigne honneur d'honorer ses Maîtres, de vénérable réputation, pendant qu'ils sont encore vivants. C'est ce qui donne une grande importance à l'évènement. Ces Vénérables Maîtres qui ont été célébrés en Avril 2018 ont noms : Félix A. IROKO, Michel D.K.VIDÉGLA, Sylvain C. ANIGNIKIN, Jérôme C. ALLADAYE, Sébastien D. SOTINDJO et Adrien J. DJIVO.

Le présent ouvrage intitulé « Sociétés, nations, économies et gouvernance en Afrique », issu du Colloque d'avril 2018, en hommages à ces différents Professeurs, rassemble des textes couvrant diverses thématiques : "politique, Etats et nations", "économie", "religion et société", "éducation", "Archéologie, arts, peuplement et tourisme".

Nous remercions tous ceux qui se sont mobilisés pour la réussite desdits hommages : les contributeurs, le Rectorat de l'Université d'Abomey-Calavi, la Faculté des Sciences Humaines et Sociales, la Faculté des Lettres, Langues, Art et Communication, le Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELHTO), Bureau régional de l'Union africaine basé à Niamey au Niger.



Rogatien Makpéhou TOSSOU est Maître de Conférences des Universités du CAMES et spécialiste de l'Histoire politique contemporaine. Enseignant-chercheur, il est l'actuel chef du Département d'Histoire et d'Archéologie de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin). Il est auteur de diverses publications scientifiques sur la gestion des pouvoirs politique, législatif et local. Il a occupé de hautes fonctions au sein de l'administration des Ministères chargés de l'éducation. Il est par ailleurs, le Directeur scientifique du Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique. Il est l'initiateur et le Président du comité d'Organisation du colloque en hommage aux professeurs suscités.

Didier N'DAH est titulaire d'un Doctorat unique en Archéologie. Il est Maître de Conférences du CAMES et enseigne à l'Université d'Abomey-Calavi où il fut, jusqu'au premier semestre 2018, le Chef du Département d'Histoire et d'Archéologie. Ses recherches portent surtout sur la préhistoire et l'Archéologie du Bénin.



Didier HOUÉNOUDE est titulaire d'un Doctorat en Histoire de l'art obtenu à l'Université Trier en Allemagne en 2007. Enseignant-Chercheur (Maître de Conférences - CAMES) à l'Université d'Abomey-Calavi, son champ d'intérêt porte entre autres sur la problématique identitaire dans l'art contemporain africain, les questions patrimoniales, l'urbanisme et le développement des villes africaines. Il a dirigé la Direction de la Culture et du Patrimoine de la ville de Porto-Novo et a été Conseiller Technique à la Culture du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme (2013-2014). Didier Houénoude a aussi été chef adjoint du département d'Histoire et d'Archéologie chargé des affaires académiques et de la recherche (2014-2016 / 2016-2018), et a été Directeur du Patrimoine Culturel au Ministère du Tourisme et de la Culture (2016-2017). Il est actuellement Directeur de l'Institut National des Métiers d'Art, d'Archéologie et de la Culture (INMAAC).

Romuald TCHIBOZO a fait sa thèse à la Humboldt Universität de Berlin en 2003 sur le thème : l'Art et l'arbitraire, une étude de la réception de l'art contemporain d'Afrique en Occident, le cas Allemand de 1950 à nos jours. Actuellement, il enseigne à l'Université d'Abomey-Calavi. Ses recherches sont consacrées aux relations culturelles et artistiques entre l'ancienne République Démocratique Allemande et les pays africains, à l'évolution de l'art contemporain au Bénin et en Afrique, mais il consacre aussi beaucoup de réflexions aux questions liées au patrimoine.



SOMMAIRE

TOME 2

TROISIEME PARTIE : ECONOMIE.....	7
OUATTARA B. : Place et rôle des femmes dans le commerce julia.....	9
TSIGBE K. N., ASSIMA-KPATCHA E. : Les réalisations économiques.....	27
BROU MOUSTAPHA J. E. : Les Gouros et le vivrier en Côte d'Ivoire.....	49
KATCHOÉ M., DADONOUGBO I., HÉTCHÉLI F., KADANGA K. : Les crises sociopolitiques et dégradation du réseau routier au Togo (1990-2006):.....	69
WANKPO T. I. M., VISSIN E. W. : Caractérisation des aménagements.....	93
AKIYO O. R., YOLOU I., DJANE K. A., IDOHOU I. : Utilisation.....	109
AICHEOU D. A., VIGNINOU T., SACCA SILLA S. : Effets socio.....	127
DIPO I. : Commerce caravanier de la cola et insécurité sur les routes.....	149
ZANTOU A. P. : Problématique de l'alignement de l'assistance du pnud.....	161
AWO D. A. : Gloire et déboires de la Sonacop.....	179
QUATRIEME PARTIE : RELIGION ET SOCIETE.....	199
HOUNSOUNON-TOLIN P. : Conflit d'interprétation au sujet.....	201
MAMA ZAKARI M. D., ASSANE M. : La shura, un mode.....	213
DOUKOURE D., COULIBALY-KONE A. S., N'DIA ANON F. : Pratique de protection des maladies infantiles chez les Malinké en Côte d'Ivoire.....	225
IMOROU A. B. : De l'hospitalocentrisme à la santé publique.....	241
KEPGANG R. P. : « Le ngueh, un cadi par les animaux dans la société.....	263
LOKONON G. G. : L'argent, le ferment du christianisme au Bénin ?.....	279
SAHGUI N. P. J. : Migrations socio-économiques des jeunes filles.....	297
ANATOH K. A., ETOU K. : Adozan à Aklakou (sud-est du Togo).....	317

cier du Centre d'études
e (CELHTO), bureau
basé à Niamey au Niger.

*nt ceux des auteurs et ne
s maisons d'édition.*

DOHOU P., AMOUZOUVI D. : Et si je ne revenais pas ? Elément.....	335
NANTEKOUA D. : Les rapports sociaux et la dynamique sociale.....	351
ABDOU M. : Les schèmes de l'administration publique beninoise.....	369
ADJOGAN K. N. : L'INAM et la question du droit à la santé des agents..	387
DANGNON MICHEL V., AZALOU TINGBÉ F., AKOTCHAYÉ N. Représentations sociales du néré (parkia biglobosa) chez les baatombu....	407
ASSOUMA K. : Economie informelle et lutte des travailleurs au Bénin...	425
BABALAO B., I. AGBANDJI L., TONOU C. B. , AMOUZOUVI D. Le vodoun thron à Abomey-Calavi/Bénin: du culte des esprits au culte des morts.....	443
KOUKPAKI B. K. : L'organisation du sport au Bénin : entre centralisation.....	455

TROISIÈME

**CINQUIÈME PARTIE : ARCHEOLOGIE, ARTS, PEUPLEMENT
ET TOURISME.....471**

LONCA B. Tradition orale et mythe : contribution à la connaissance.....	473
BAGODO O. B., GOMINA A.-G. : Forge en pays anii (nord-ouest du Bénin).....	491
N'DAH D. : Enquête orale, archéologie et histoire du peuplement.....	513
TCHIBOZO R. : Confronter les expositions coloniales et la réception.....	531
EFFIBOLEY E. P. : Financement des musées béninois : de l'illusoire.....	551
GNONHOUEVI D. : Déchet et création plastique au Bénin : l'engagement.....	573
TAWES R. : Sécurité et sûreté pour le développement du tourisme au Bénin.....	589

SOCIETES, NATIONS, ECONOMIE ET GOUVERNANCE
EN AFRIQUE

Conflit d'interprétation au sujet du premier tremblement de terre connu au royaume de Dan-xomè

Le « nomos » ou la force constitutionnelle de la coutume

Paulin HOUNSOUNON-TOLIN

UAC/Département de philosophie

paulintolin@gmail.com

Résumé

Contrairement à ce que certains pourraient penser, l'absence de loi écrite n'implique pas *ipso facto* l'absence de tout principe. Bien au contraire, la tradition peut bien se révéler plus contraignante que la loi écrite. D'ailleurs, à l'époque où nous nous situons ici, les gens n'avaient pas encore appris à interpréter en leur faveur et à expliquer d'une manière commode à leur position les augures et les messages des ancêtres. Ce détournement du message divin, et que dénonçait déjà Nicolas Machiavel, ne pouvait nullement prospérer dans le royaume de Dan-Xomè. Le respect de la tradition est le socle même de la cohésion du royaume de Dan-Xomè. La tradition et les « Gbè-sou », les lois de la nature, constituent des sources de référence aux comportements socio-politique, administratif, religieux, moral et judiciaire des différentes classes sociales de ce royaume. Les Européens, qui voulurent abuser de la bonne du roi Kpingla de Dan-Xomè au sujet du premier tremblement de terre connu dans ce pays, ont pu apprécier le poids de la tradition dans les prises de décision des monarques de ce royaume. Cette étude se propose donc d'examiner dans un premier temps le conflit d'interprétation entre les Européens vivant à Ouidah et le roi Kpingla à propos de ce premier tremblement de terre connu au royaume de Dan-Xomè d'une part, et d'autre part, comment la tradition a force de loi. Ce qui n'est guère étonnant, puisque la tradition est en même temps en grec le « *nomos* » qui a donné *territoire, division administrative, province, pâturage, norme* et enfin *loi* pour le vivre en commun et la bonne gouvernance comme l'examinera cette étude.

Mots clés : Coutume, Dan-Xomè, loi, *nomos*, *tradition*, tremblement de terre.

Introduction

Dans l'imaginaire de beaucoup de gens, pas seulement dans celui de ceux du dehors de la sagesse, mais dans celui même de grands hommes de science, l'absence de texte de lois écrites est synonyme d'un peu de pagaille,

de désordre. Et en matière de pratique politico-sociale, une telle absence ne peut renvoyer qu'à une absence de constitution. Si la Grande Bretagne d'aujourd'hui nous donne l'exemple d'un Etat moderne de droit et très développé, et qui est pourtant sans une constitution écrite et fonctionne selon une tradition jouant parfaitement bien le rôle de celle-ci, il ne viendrait, j'imagine, à l'idée de personne de penser qu'une société précoloniale africaine au Sud du Sahara eût pu donner un tel exemple également.

C'est pourquoi, mon propos s'efforcera d'examiner successivement comment le conflit d'interprétation qu'il y avait eu entre les Européens résidant à Ouidah, capitale économique du royaume de Dan-Xomé, et le roi Kpingla, septième monarque officiel de ce royaume, témoigne bien d'un tel exemple. Il sera ensuite question de comment le « *nomos* » grec qui est l'origine des termes normes, lois, légalité, etc., signifie aussi « coutume ». Cela nous amènera à constater comment la frontière entre loi écrite et coutume peut bien paraître indéfinie. Le propos examinera enfin, avec d'autres exemples, comment la tradition non écrite peut se révéler beaucoup plus contraignante qu'un texte de lois écrites.

I- Roi Kpingla ou incarnation de la coutume au sujet du premier tremblement de terre connu au royaume de Dan-xome

« J'ai réfuté les preuves : je dois maintenant critiquer les témoignages. Il n'y a pas beaucoup à faire pour enlever à Ephore toute autorité. Il fait de l'histoire. Or, parmi ces gens-là, les uns cherchent à recommander leurs dires en relatant des faits incroyables et, comme le lecteur se tournerait ailleurs, si on voulait le mener par une route banale, ils le réveillent avec des miracles ; d'autres sont crédules ; d'autres, inattentifs. Tels se laissent gagner par le mensonge, tels y trouvent plaisir ; les uns ne savent pas l'éviter, les autres le recherchent. Un trait commun à toute à la séquelle, c'est qu'ils ne croient pas pouvoir faire lire leurs œuvres et les rendre populaires sans les saupoudrer de mensonges(...) »¹⁸⁵

Contrairement à ce que certains pourraient penser, l'absence de loi écrite n'implique pas *ipso facto* l'absence de tout principe. Bien au contraire, la tradition peut bien se révéler plus contraignante que la loi écrite¹⁸⁶. D'ailleurs à l'époque où nous nous situons ici, les gens n'avaient

¹⁸⁵ Sénèque, *Questions naturelles*, Liv. VII, 16.

¹⁸⁶ C'est ce qu'a sans doute bien compris un quidam de Cotonou, Capitale économique du Bénin, suite à l'avènement du renouveau démocratique des années 1990 avec son lot d'incivisme et d'anarchie. Il écrivit aux murs de sa clôture : « Pissez ici, mon fétiche a besoin de vos urines pour calmer sa soif ! ». Depuis ce jour, ces murs ne sont plus inondés d'urines. En Afrique sud-sahélienne,

pas appris
commode
détournement
pouvait pas

Le re:
de Dan-Xo
constituent
administrat
Les Europé
Xomé en le
terre connu
tradition da

« Au palais
butin, pour
trouvaient er
l'Agban, lor
après s'être
lorsque, prt
s'entrechoqu
longueur les
terreur (de n
Dahomey),
affirma que
quelque opér
« derrière le
murs de l'e
paraissant pa
de Ouidah. P
secousses pa
parvint peut
réprobation
par perfidie
Kpengba dut

les gens se m
traditionnels à c
¹⁸⁷ Tite-Live, II
l'italien par Tot
Berger-Levrault
culturelle de l'A
Fon du Bénin, 3

rale, une telle absence ne
Si la Grande Bretagne
moderne de droit et très
tion écrite et fonctionne
rôle de celle-ci, il ne
penser qu'une société
donner un tel exemple

examiner successivement
eu entre les Européens
de Dan-Xomé, et le roi
témoigne bien d'un tel
le «nomos» grec qui est
signifie aussi «coutume».
nière entre loi écrite et
s examinera enfin, avec
peut se révéler beaucoup

Le sujet du premier Dan-xome

les témoignages. Il n'y a pas
fait de l'histoire. Or, parmi
dires en relatant des faits
si on voulait le mener par
d'autres sont crédules ;
mensonge, tels y trouvent
cherchent. Un trait commun à
faire lire leurs œuvres et les

en penser, l'absence de loi
tout principe. Bien au
contraignante que la loi
ions ici, les gens n'avaient

ou, Capitale économique du Bénin,
1990 avec son lot d'incivisme et
cherche a besoin de vos urines pour
colimnes. En Afrique sud-sahélienne,

pas appris encore à interpréter en leur faveur et à expliquer d'une manière commode à leur position les augures et les messages des ancêtres. Ce détournement du message divin, et que dénonçait Nicolas Maciavel¹⁸⁷, ne pouvait pas prospérer dans le royaume de Dan-Xomé.

Le respect de la tradition est le socle même de la cohésion du royaume de Dan-Xomé. La tradition et les «Gbè-sou», les lois de la nature, constituent des sources de référence aux comportements socio-politique, administratif, religieux, moral et judiciaire des différentes classes sociales. Les Européens, qui voulurent abuser de la bonne du roi Kpingla de Dan-Xomé en le prenant pour un imbécile au sujet du premier tremblement de terre connu au royaume de Dan-Xomé, ont pu apprécier le poids de la tradition dans les prises de décision des monarques de ce royaume. En effet :

« Au palais, le roi Kpengla, ses ministres et cabécères se hâtaient de répartir le butin, pour ne pas éveiller les convoitises des ambassadeurs de l'Alafin qui se trouvaient encore à Cana, en attendant les dernières fournitures du tribut annuel, de l'Agban, lorsque un phénomène inconnu frappa tout le monde de terreur. Le roi, après s'être pressé de renvoyer les ambassadeurs yorouba, examinait le butin, lorsque, brusquement fut ressentie une forte secousse sismique, qui fit s'entrechoquer les sièges des dignitaires, les «Zinkpo», et abattit sur une certaine longueur les murs en terre du palais (mai ou juin 1788). Après un moment de terreur (de mémoire d'homme un pareil phénomène ne s'était jamais présenté au Dahomey), on consulta les devins très perplexes eux-aussi. Enfin, l'un d'eux affirma que c'était le chef Mahi de Gbowélé, nommé Adjognon, qui par quelque opération magique avait réussi à lancer depuis son pays Zou-Goudo = « derrière le Zou », une jarre pleine de cailloux, qui avait fait écrouler des pans de murs de l'enceinte du palais. C'était déjà une explication. Mais Kpengla ne paraissant pas disposé à l'admettre, il fut décidé qu'on s'adresserait aux Européens de Ouidah. Peut-être, au Yovotomè, « Pays des Blancs », avait-on déjà ressenti des secousses pareilles à celle-ci, qui avait été perçue dans tout le royaume. La réponse parvint peut après à Abomey : c'est que Dieu, (Mahou) manifestait ainsi sa réprobation des crimes commis tout récemment dans le royaume, tels qu'attaques par perfidie de villes, massacre des populations et ravage de provinces entières. Kpengba dut se demander quels crimes il avait donc commis et n'accorda pas plus

les gens se moquent des lois de la République mais respectent scrupuleusement les interdits traditionnels à cause des malheurs qu'ils s'imaginent s'attirer en violant les interdits traditionnels.

¹⁸⁷ Tite-Live, III, 20 ; Nicolas Machiavel, *Discours sur la Première Décade de Tite-Live*, Traduit de l'italien par Toussaint Guiraudet, édition établie et annotée par Annick Pélissier, Paris, Bibliothèque Berger-Levrault, 1980, 372 p., p. 70 et Paulin HOUNSOUNON-TOLIN, *Education et décolonisation culturelle de l'Afrique. Eléments et situations de comparaison entre les Romains de l'Antiquité et les Fon du Bénin*, 332 p., p. 157.

de confiance à l'explication des Européens de Ouidah qu'à celle des devins d'Abomey. En tout cas, sa conduite n'en fut nullement modifiée »¹⁸⁸.

Ce témoignage rapporté par un Européen, le Français Edouard Dunglas, nous confirme que les marges de manœuvre d'un monarque de Dan-Xomè sont limitées comme nous l'avons soutenue dans notre ouvrage « *Devoir de vérité de l'intellectuel universitaire. Réfutations philosophiques* »¹⁸⁹ à propos des dites atrocités du roi Adandozan. Et nous analyserons plus loin le partage équitable du pouvoir entre les principales classes sociales de l'Etat de Dan-Xomè du temps de la royauté.

II-« Affaire Yovogan de Ouidah » et le regret à vie du roi Kpingla de n'avoir pas agi conformément aux coutumes de ses ancêtres

Le Français Edouard Dunglas nous apprend que le roi Kpingla ne changea pas de conduite et ne modifia point de comportement, à propos des explications données aussi bien par les prêtres féticheurs du royaume que par les blancs qui résident à Ouidah, la capitale économique et principale ville portuaire de Dan-Xomè, parce que sa conduite était conforme à la tradition de ses ancêtres. Par contre, il regrettera toute sa vie un acte d'injustice qu'il commit sous l'impulsion des mauvais conseils de son Méhou, son ministre en charge des affaires du palais et des princes :

« Peu après survint la disgrâce, suivie de la mort du Yévogan de Ouidah, haut fonctionnaire de mérite qui fut victime des délations mensongères de deux de ses subordonnés, le Coki et le Fouti. Ils avaient raconté que le Yévogan, pendant la procession des femmes du roi, au cours de la cérémonie des coutumes, avait été entendu s'exclamer : « Ah ! Voyez-moi toutes ces belles femmes réservées aux caresses d'un seul homme ». celles qu'on a données, à nous qui avons enduré la bataille à Ouidah, qui avons écrasé Agbamou et son armée, sont tout au plus bonnes à balayer la maison. On a manqué de générosité envers nous, mais nous devons nous soumettre ». Paroles extraordinaires dans la bouche d'un ministre, mais le roi, malgré l'in vraisemblance, crut qu'elles avaient été réellement prononcées. On lui fit croire en outre que Yévogan, usurpant les prérogatives royales, avait osé porter des sandales et qu'il avait fait usage des ombrelles-parasols réservés aux blancs. Il était d'usage des coutumes annuelles, que le roi reçoive des plaintes, distribue des récompenses, et que les ministres lui

¹⁸⁸ Edouard Dunglas, *Etudes ahoméennes XX. Contribution à l'histoire du Moyen Dahomey* (Royaumes d'abomey, de Kétou et de Ouidah), suite, Tome II, Institut Français d'Afrique Noire, Gouvernement du Dahomey, Centre IFAN, 1957, 152 p., pp. 21-22.

¹⁸⁹ Paulin HOUNSOUNON-TOLIN, *Questionnements dialectiques comme mode de gestion de la cité d'Adandozan rapportés à la révolution de Socrate in Devoir de vérité de l'intellectuel universitaire. Réfutations philosophiques*, Yaoundé, Editions Clé, juin 2015, 157 p., pp. 71-97.

renouvellement p
devant le roi e
plus d'une heu
lui succéda, d
restait plus rie
souleva son ch
Et toute l'asse
Le Yévogan à
vers lui, les ye
le fit tomber.
voyant le Mig
humble interce
empêché les
s'asseoir. Puis

Edouar
propos de la c

L'affaire n'éta
laquelle trois
patron furent e
alerté par Do
essaya d'inte
propre pagne
s'était assuré c
(où il y avait
prétendait que
le règne précé
d'en tirer veng
161-162). Le r
trompé et que
ses accusateur
du « Fétiche »
remercier d'av
seul un blanc
vous dire que l
que j'ai jamais

Le tém
monarque qu
en vers son Y
erreur et regr

¹⁹⁰ Edouard Dur
(Royaumes d'abo

la celle des devins
188

Français Edouard
d'un monarque de
dans notre ouvrage
lire. *Réfutations*
d'andozan. Et nous
tre les principales
auté.

roi Kpingla de
êtres

le roi Kpingla ne
nent, à propos des
du royaume que
que et principale
et conforme à la
sa vie un acte
conseils de son
princes :

vogon de Ouidah,
ngeres de deux de
Yévogon, pendant
coutumes, avait été
réservées aux
avons enduré la
sont tout au plus
nous, mais nous
d'un ministre,
été réellement
les prérogatives
des ombrelles-
nelles, que le roi
es ministres lui

Moyen Dahomey
s d'Afrique Noire,

le gestion de la cité
uel universitaire.

renouvellent publiquement leur serment de fidélité. Le Migan, s'étant prosterné devant le roi et passé de la poussière sur le front et tout le visage, fit un discours de plus d'une heure pour exprimer sa fidélité et son attachement au roi. Le Mèhou, qui lui succéda, déclara habilement qu'après les éloquentes paroles de Migan, il ne lui restait plus rien à ajouter et qu'il s'y associait entièrement. Kpengla, très satisfait, souleva son chapeau et s'écria « Bravo, Migan et Mèhou, c'est bien comme cela ». Et toute l'assemblée se prosterna, baisa le sol et passa de la poussière sur le visage. Le Yévogon à son tour s'avança mais il n'a pas le temps de parler : le roi s'avança vers lui, les yeux brillant de colère, le frappa avec violence au visage, le poussa et le fit tomber. Il mettait déjà la main sur la poigne de son coupe-coupe lorsque voyant le Migan prosterné se frotter le visage de poussière, en manière de très humble intercession, s'arrêta et dit, avec un sourire contraint : « Migan, vous avez empêché les vautours d'avoir de bon dîner ». Et il invita le Yévogon à aller s'asseoir. Puis la cérémonie continua (A. Dalzel, p. 158-161).

Edouard Dunglas rapporte le remord à vie du même monarque à propos de la condamnation injuste d'un Yovogon :

L'affaire n'était pas terminée : une enquête sévère fut commencée au cours de laquelle trois des employés du Yévogon, qui n'avaient pas voulu charger leur patron furent exécutés devant lui. Mr Lionel Abson, Gouverneur du Fort Williams, alerté par Dossougan, chargé des transmissions commerciales chez le Yévogon, essaya d'intervenir discrètement, mais sans succès. À la fin, on apprit que le propre pagne de Yévogon lui avait été arraché à une des portes du palais, qu'on s'était assuré de sa personne et qu'on l'avait emmené dans le logement du Mèhou (où il y avait une prison spéciale), d'où il ne ressortit jamais plus. A Abomey, on prétendait que s'était une vengeance du Mèhou dont le frère avait été exécuté sous le règne précédent à l'instigation du père de l'actuel Yévogon. Le Mèhou avait juré d'en tirer vengeance, et l'occasion venue ne la laissa pas s'échapper (A. Dalzel, p. 161-162). Le roi déclara plus tard qu'il regrettait ce qui était arrivé, qu'on l'avait trompé et que les calomniateurs seraient punis. Le successeur de Yévogon, un de ses accusateurs, fut frappé peu après d'aliénation mentale. Le roi y vit une punition du « Fétiche » et dit au Gouverneur Abson : « Je vous ai appelé pour vous remercier d'avoir essayé de me détromper. J'étais alors fort en colère, et peut-être seul un blanc aurait pu me faire changer d'avis, quoique avec difficulté. Je puis vous dire que le Yévogon a été accusé à tort et j'avoue que sa mort est la pire chose que j'ai jamais approuvée » (A. Dalzel p. 163) ¹⁹⁰.

Le témoignage de A. Dalzel met l'accent sur le regret à vie du monarque quand il sut qu'il avait mal agi, qu'il a commis une justice grave en vers son Yovogon. Il reconnut avoir été induit en erreur. Il confessa son erreur et regretta n'avoir pas écouté les conseils du blanc. Rappelons-nous

¹⁹⁰ Edouard Dunglas, *Etudes ahoméennes XX. Contribution à l'histoire du Moyen Dahomey* (Royaumes d'abomey, de Kétou et de Ouidah), suite, Tome II, *Op. cit.*, pp. xx-xx.

cependant que la mort d'un ministre, d'un Yovogan, ne devrait pas émuouvoir autant un monarque de Dan-Xomé que par rapport au premier tremblement de terre qu'a connu le royaume et qui fut senti dans tout le royaume, car il s'agissait de quelque d'inouï.

Quand le roi Kpingla voulut savoir ce qui pourrait faire *bouger* la terre et interrogea les blancs de Ouidah, par l'intermédiaire d'une ambassade qu'il envoya à Ouidah, la réponse parvenue à Abomey au bout de trois jours seulement lui fit savoir que la cause de ce séisme était le sacrifice de nombreux êtres humains qu'il eut à organiser dans le royaume. Le monarque n'accorda donc pas plus d'importance à la réponse des blancs qu'à celle de ses devins et féticheurs du royaume, parce qu'il avait agi conformément aux coutumes de ses ancêtres. Mais quant à sa décision dans l'affaire de Yovogan de Ouidah, il reconnut n'avoir pas agi conformément à la tradition. Il reconnut donc avoir violé la tradition de ses aïeux, le socle de référence par excellence pour l'agir social, le commandement politique, religieux, militaire etc., en vue de la cohésion sociale.

III- Le « Nomos » ou la force constitutionnelle de la coutume

La tradition, la coutume, le *nomos*, comme le décrit très bien Pindare¹⁹¹, est reine du monde et relève par conséquent du domaine de non-comparaison¹⁹². C'est la force de la coutume, comme le dit bien Hérodote, qui amena Pindare à la nommer « *la reine du monde* »¹⁹³. Le terme grec *nomos* a deux principaux sens¹⁹⁴ :

- 1- Usage ; Loi. Et l'emploi de la force se dit « *keiron nomos* » ;
- 2- Pâturage ; territoire ; province.

Le mot *nomos*, la *coutume* suffit en lui-même et en lui seul pour assurer à l'homme, à un groupe d'hommes, un Etat. Il lui assure, par sa signification étymologique, *territoire*, *division administration* (en signifiant aussi

¹⁹¹ Pindare, *Fragments*, 49 cité par Platon, *Gorgias*, 484 b.

¹⁹² Paulin Hounsounon-Tolin, *Afrique, la voie du cannibalisme culturel. A la recherche de la source commune identitaire de l'Afrique*, Paris / Yaoundé, L'Harmattan, 2012, 244 p., p. 95.

¹⁹³ Hérodote, *Enquête* III, 99.

¹⁹⁴ Sans oublier que les expressions « *Avoir pour habitude de* », « *Avoir coutume de faire* », « *Etre dans l'usage de* », « *Faire usage* », « *User communement de* », « *Conforme à la loi* » etc. et les termes de législation, de législateur et autres sont tous dérivés de « *Nomos* » qui a pour premier sens « *Les usages* », « *Les coutumes consacrées* », « *Les rites sacrés* », « *Les honneurs funèbres* ». Le terme a également donné un verbe dérivé en grec qui signifie « *Pratiquer* », voir Emile PESSONNEAUX, *Dictionnaire Grec-Français*, 28^e édition revue et corrigée. Paris, Eugène BELIN, 1953, VIII-1604 pp.957-958 ; Anatole BAILLY, *Dictionnaire Grec-Français*, 11^e édition Paris, Hachette, XXXII-2227 p. et Maurice CARREZ et François MOREL, *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament*, 4^e éditions, revue et corrigée, Paris / Genève, Labor et Fides / Société biblique française, 1995. 270 p., p. 169.

province), *pâturage* (gouvernance. Il de force de puis: de l'Etat en régi: concurrence de t

Mais les coutu des jeunes, mais de différentes m: à la position per: certains peuples l'écriture comme

En effet, la t: que quiconque :

« La première tradition elle-même de la pensée officielle réservée à une élite oeuvre. Nous sommes l'interprétation de ces disciplines au sein des mécanismes subtils sur l'analogie, non de type pré-soerats interdissent l'usage à cultiver leur métier plus grande concurrence mémorisation. Ici, remettait en cause permanente, ces caractéristiques d'habitudes (pas), sont en contredit, pour n'être pourtant que monuments qui ressemblent davantage ont parfaitement qu'aide-mémoire »

¹⁹⁵ Et que *Education et décolonisation entre les Romains de* pp. 318-323.

province), *pâturage* et enfin *loi* pour le vivre en commun et la bonne gouvernance. Il n'est donc pas surprenant que le *nomos* ait tant de respect, de force de puissance et constitue une référence si solide au fonctionnement de l'Etat en régime et en milieu paysan et d'oralité où il ne souffre pas de la concurrence de textes écrits.

Mais les coutumes et pratiques écrites, non seulement favorisent la paresse des jeunes, mais conduisent à de l'anarchie parce que se laissant interpréter de différentes manières et s'interpréter, s'expliquer d'une manière commode à la position personnelle à soi¹⁹⁵. C'est d'ailleurs pour toutes ces raisons que certains peuples comme les druides ont refusé la *science*, en considérant l'écriture comme un mal.

En effet, la tradition doit être réservée à une élite qui la maîtrise mieux que quiconque :

« La première de ces raisons est que la science, c'est-à-dire la philosophie, la tradition elle-même, ne doit point, selon les druides, lesquels sont les mainteneurs de la pensée officielle celtique, tomber dans le domaine public et qu'elle doit être réservée à une élite intellectuelle capable de la comprendre et de la mettre en oeuvre. Nous sommes ici en présence d'une véritable tradition ésotérique, et l'interprétation de César se justifie dans la mesure où un esprit romain, formé dans les disciplines aristotéliennes, n'était guère en mesure de comprendre les mécanismes subtils du raisonnement celtique basé non pas sur la déduction mais sur l'analogie, non sur les postulats euclidiens mais sur les spéculations dialectiques de type pré-socratique (...). La deuxième explication donnée... est que les druides interdisent l'usage de l'écriture parce qu'ils veulent ainsi obliger les <<étudiants>> à cultiver leur mémoire, évitant la paresse qui suit la chose écrite et obligeant à une plus grande concentration de la pensée, à une plus grande intensité de la mémorisation. Ici, César n'a pas osé aller jusqu'au bout de sa pensée, car alors il remettait en cause sa propre Civilisation. En effet, cet effort de mémorisation permanente, cette excitation continue des mécanismes intellectuels, caractéristiques d'une civilisation qui refuse l'écriture (et non pas qui ne la connaît pas), sont en contradiction avec la sereine et sécurisante assurance d'une pensée qui, pour n'être point perdue ou dispersée, a recours à la technique de l'écriture en tant que monument défiant les siècles, mais par là même tombant dans une fixité qui ressemble davantage à un enterrement définitif. Certes, les peuples de l'écrit ont parfaitement compris ce danger en arguant que ce qu'ils écrivaient n'était qu'aide-mémoire et simplification, mais qu'en est-il devenu par la suite lorsque

¹⁹⁵ Et que dénonce Titi-Live et Machiavel, voir Paulin Hounsounon-Tolin, *Education et décolonisation culturelle de l'Afrique. Eléments et situations de comparaison entre les Romains de l'Antiquité et les Fons du Bénin*, 332 p., pp.157—159 ; pp. 272-277 et pp. 318-323.

l'autorité de la chose écrite est devenue tyrannique, éliminant de ce fait toute possibilité d'interprétation nouvelle, d'ajouts ou de retraites ultérieurs. Il faut retenir (...) qu'il y a eu l'interdiction formelle de la part des druides, répétons-le, par les maîtres de la pensée celtique, concernant l'usage de l'écriture. Et les motifs invoqués par Jules César n'étaient pas d'ordre religieux : ils sont culturels."¹⁹⁶»

Le roi Kpingla, comme tous les monarques de Dan-Xomé depuis Howégadja dès le jour de l'achat et de la prise en possession du « *To* » (pays) ont toujours eu recours au *nomos*, à la coutume et à l'usage de gestion du pays laissé par leurs ancêtres. Un roi de Dan-Xomé se devait de mieux maîtriser la tradition que quiconque et c'est ce qu'exprime sagement l'attitude du Kpingla vis-à-vis des explications données aussi bien par les prêtres féticheurs que les blancs européens du royaume de Dan-Xomé. Il en est de même au sujet de l'affaire de Yovogan de Ouidah. Le roi Kpingla a prouvé aux Européens vivant dans son royaume que le *nomos*, la tradition de ses ancêtres constitue bien une constitution au sens le plus obvie du terme ou vaudrait même mieux que celle-ci.

Le comportement du roi Kpingla, face aussi bien aux explications des Européens résidents alors à Ouidah qu'à celles de ses propres devins féticheurs que prêtres *vodounon*, gardiens de la tradition Fon, nous laisse apercevoir la finesse de l'éducation qu'un prince héritier destiné au pouvoir recevait dans l'ancien royaume de Dan-Xomé. Le roi Kpingla s'est montré plus connaisseur de la tradition de ses ancêtres que les gardiens mêmes de celle-ci. Il a nous a donné l'exemple que la coutume, le *nomos* grec, est le code permanent auquel se réfèrent les souverains de Dan-Xomé dans leurs prises de décision. Le roi Kpingla nous a montré que la coutume, le *nomos* grec, a force de loi, de code de référence, de constitution.

IV- Du tâtonnement religieux dumézien¹⁹⁷ au sujet de la faillibilité des talismans du roi Guézo¹⁹⁸

On peut également évoquer ici les raisons avancées par les devins de la cour du roi Guézo, pour justifier la mortalité des bales du coup de fusil

¹⁹⁶ Jean MARKALE in *Revue corps écrit, I, L'écriture*, Puf, 1982, pp. 39-51.

¹⁹⁷ De l'historien contemporain français Georges Dumézil, très grand spécialiste de la religion romaine. Né à Paris le 04 mars 1898 dans le 12^e arrondissement, il décède dans la même ville le 11 octobre 1986 dans le 5^e arrondissement dans sa 88^e année.

¹⁹⁸ Neuvième monarque officiel du royaume de Dan-Xomé. Il continua la politique de la réforme agricole, initiée et engagée un peu trop tôt par son prédécesseur, le roi Adandozan, et porta la culture du palmier à huile à son paroxysme. En son temps, à chaque naissance, un palmier doit être planté. Cette politique fit de la République du Dahomey pendant les premières années d'indépendance de ce premier pays, le premier pays exportateur de l'huile de palme dans le monde.

qui atteindre
rejoindre ses
gens savent b

En effe
harnaché, tou
bonheur et gri
explications d

« Si la bl
avaient atteint
pris dans une
Ils avaient é
d'hippopotame

Cette v
réputation du
d'autre part,
royaume de
occulte contre
pas manquer
d'un raisonne

¹⁹⁹ Edouard DUNC

²⁰⁰ Quant au motif
défendue par Catl
quand, jeune élève
cette ville, voir C
Charles-André Jul
168. L'auteur réel
« *Quid bono ?* » de
déjà une idée pour
quelque sorte de c
Ce monarque avait
âme ainsi que po
assassiné à Kétou
met me convaine p
le monarque, puis
moment où le pri
dans un temple de
non plus pu arrêter
bas mot au moins
le monarque. Ce n
sur ces amazones
l'invincibilité de l'

²⁰¹ Edouard DUNC
faisait la guerre à
qui démontrait bie

qui atteignirent et traversèrent le corps sacré de ce roi et l'envoyèrent rejoindre ses ancêtres, comme preuve qu'en régime d'oralité et paysan les gens savent bien raisonner selon certaine logique.

En effet, il paraissait inconcevable que le roi Guézo en guerre tout harnaché, tout bardé de multiples et divers talismans, amulettes porte-bonheur et gris-gris assortis, ait pu être atteint par un coup de fusil. Voici les explications données par les devins de la cour du roi Guézo :

« Si la blessure avait pu être mortelle, c'est parce que les projectiles qui avaient atteint le roi - les Kpamègan en avaient recueilli quelques uns - avaient été pris dans une matière non prévue dans l'arsenal magique et portatif du monarque. Ils avaient été découpés dans un vieux morceau de cuir de buffle ou d'hippopotame, tout racorni, épais et très dur. »¹⁹⁹

Cette version et explication qui semblent sauver en apparence la réputation du monarque au point de vue de son inviolabilité²⁰⁰, d'une part, et d'autre part, qui sauvent apparemment aussi la réputation des devins du royaume de Dan-Xomè en ce qui concerne leur pouvoir de protection occulte contre les accidents et les blessures de toute sorte, ne nous semblent pas manquer de logique non seulement mais, nous semble relever également d'un raisonnement de bon sens²⁰¹.

¹⁹⁹ Edouard DUNGLAS, III, p. 93.

²⁰⁰ Quant au motif réel du décès de ce monarque, nous optons clairement pour la thèse de parricide défendue par Catherine Coquery-Vidrovitch. Cette version des faits, je l'avais également apprise quand, jeune élève au CEG de Bohicon, je résidais à la mission catholique saint François d'Assise de cette ville, voir Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Gézo in Les Africains*, sous la direction de Charles-André Julien et Magali MORSY et al., Tome I, Paris, Editions J.A., 1977, 328 p., pp.143-168. L'auteur réel et motif de ce parricide ne peuvent se comprendre que par la question juridique « *Quid bono ?* » de Cicéron, c'est-à-dire « A qui profite le crime ? » Le qualificatif de parricide donne déjà une idée pour la réponse convenable à cette question. Outre cela, ce monarque s'était détourné en quelque sorte de certaines traditions de ses ancêtres sous l'influence du négrier Francisco de Souza. Ce monarque avait bien reçu le baptême avant sa mort et je demandais de messe pour le repos de son âme ainsi que pour celle de Gbehanzin. De toutes les façons, la thèse selon laquelle Guézo serait assassiné à Kétou est catégoriquement remise en cause par Catherine Coquery-Vidrovitch. Elle ne met me convainc pas du tout. Comment les amazones, de Dan-Xomè si bien entraînées et qui gardent le monarque, puissent manquer de vigilance à un tel point qu'elles n'aient pris aucune précaution au moment où le prince donnait l'ordre d'abaisser son hamac pour qu'ils puisse voir ce qui se trouve dans un temple de fétiche en plein territoire ennemi d'une part, et d'autre part, qu'elles n'aient pas non plus pu arrêter le jeune qui tria sur le monarque et l'atteignit mortellement. Elles devraient être au bas mot au moins quarante amazones plus la garde rapprochée et les dignitaires qui accompagnaient le monarque. Ce n'est qu'une trouvaille des ennemis du royaume de Dan-Xomè pour jeter le discrédit sur ces amazones et atteindre l'objectif selon lequel il fallait enlever de la tête des gens de Kétou l'invincibilité de l'armée de Dan-Xomè.

²⁰¹ Edouard DUNGLAS rapporte même que les devins avaient prédit neuf ans à l'avance que « *Si on faisait la guerre à Kétou, le roi y serait tué* », prédiction rapportée par Forbes et citée plus haut, ce qui démontrait bien leur clairvoyance dès 1849. », voir Edouard DUNGLAS, III, p. 93.

Mais elle nous rappelle surtout ce que l'historien français appelle joliment du tâtonnement religieux chez les Romains de l'Antiquité dont l'importance sur le plan social et politique est capitale. En effet, le procédé divinatoire du devin bokonon, basé sur l'interprétation des signes, rappelle l'un des points de vue de Georges Dumézil sur la religion romaine :

« Et "Les Romains sont certains que, sous les événements, se développe, plutôt qu'un *fatum* à longue portée, la colère ou la bienveillance momentanée des dieux. En conséquence, tout est interprété, tout prend signification et, du malheur même, sort l'espérance (...) Parallèlement, les dieux, tous les dieux sont appelés à sauver Rome. La succession des défaites prouvant clairement qu'ils ne sont pas satisfaits, la science sacrée procède de saison en saison par des retouches successives, explorant les diverses zones du divin, les divers dieux et groupes de dieux, pour tâcher d'y localiser les points sensibles : il y a quelque chose de pathétique dans cette observation raisonnée, expérimentale, de l'illusoire. Enfin, par ces tâtonnements mêmes, se précisent les grandes lignes de la nouvelle théologie, du panthéon synchrétique... »²⁰²

Ce qui est très intéressant à retenir dans ce texte est la confiance inébranlable qui ne recule pas devant les échecs mêmes, mais qui cherche toujours à comprendre le motif de mécontentement des mânes des ancêtres et des divinités. En procédant par tâtonnement, pour identifier les causes de la succession des défaites, c'est que les prêtres devins étaient sûrs qu'en dénichant la ou les cause(s), les succès suivront nécessairement. Il s'agit d'un acte de foi et de confiance en la tradition. Et comme l'écrit bien l'historien béninois Adrien Djivo :

« Gbehanzin a puisé la force de son action dans ce que la tradition de son pays avait de meilleur. Loin d'avoir été une cause de faiblesse face à l'ennemi, cet enracinement dans le passé lui a donné au contraire l'énergie de sa détermination²⁰³. Son meilleur titre de gloire est d'avoir voulu et su résister. A l'article de mort, c'est à son cher pays qu'il pensait encore. C'est la raison pour laquelle à sa mémoire sont attachés à la fois le mythe de l'invincibilité de l'homme qui sait vouloir et l'élan qui porte les espoirs »²⁰⁴

²⁰² In *La religion romaine archaïque avec un appendice sur la religion des Etrusques*, Paris, Payot, 1974, 700 p., p. 457, voir aussi Paulin Hounsounon-Tolin, *Education et décolonisation culturelle de l'Afrique. Eléments et situations de comparaison entre les Romains de l'Antiquité et les Fons du Bénin*, Yaoundé, Editions Clé, 2014, 232 p., p. 245.

²⁰³ Comme l'avait fait son aïeul le roi Kpingla au sujet du conflit d'interprétation qui eut lieu entre lui les Européens résidant à Ouidah à propos du premier tremblement de terre connu au Dahomey.

²⁰⁴ Adrien Djivo, *Gbehanzin* in *Les Africains*, Tome 11, sous la direction de Charles-André Julien et Magali Morsy, Catherine Coquery-Vidrovitch, Yves Person, Paris, Editions J.A., 1978, 301 p., p. 101.

La tra
tout aussi b
tradition, av
en l'occurre
de confier lé
et non de lé
qu'on doit r
peut bien av

Conclusion

Contr
loi écrite ne
est bien po
contraignan
où notre pr
interpréter
position le
message de
Dan-Xomé,
la cohésion

La tr
sources de
religieux, r
Il était don
bonne foi
terre connu
contrecœu
monarques

Par
point trop
grec, le
administr
gouverna
Référenc

Anatole E
XXXII-2

rien français appelle
s de l'Antiquité dont
e. En effet, le procédé
in des signes, rappelle
ion romaine :

nts, se développe, plutôt
momentanée des dieux.
on et, du malheur même,
ux sont appelés à sauver
ils ne sont pas satisfaits,
retouches successives,
groupes de dieux, pour
hose de pathétique dans
soire. Enfin, par ces
la nouvelle théologie, du

texte est la confiance
mes, mais qui cherche
des mânes des ancêtres
identifier les causes de
ms étaient sûrs qu'en
cessairement. Il s'agit
Et comme l'écrit bien

la tradition de son pays
sse face à l'ennemi, cet
traire l'énergie de sa
r voulu et su résister. A
ore. C'est la raison pour
invincibilité de l'homme

la religion des Etrusques,
oumon-Tolin, *Education et*
de comparaison entre les
Clé, 2014, 232 p., p. 245.

ultit d'interprétation qui eut
emier tremblement de terre

direction de Charles-André
Person, Paris, Editions J.A.,

La tradition est bien capable de permettre de faire fonctionner un Etat tout aussi bien qu'un texte de lois écrites, qu'une constitution donc. La tradition, avec des gens de bonne foi et qui considèrent le pouvoir politique, en l'occurrence ici comme un trône et comme une charge, - qu'il convient de confier légalement à un quelqu'un de capable de le gérer convenablement et non de léguer à un descendant ou à un proche simplement, et dont sait qu'on doit rendre de la gestion que l'on en a faite aux mânes des ancêtres -, peut bien avoir donc valeur constitutionnelle et de textes de lois écrites.

Conclusion

Contrairement à ce que certains pourraient penser donc, l'absence de loi écrite ne peut nullement impliquer l'absence de fait de tout principe. Il est bien possible qu'au contraire, la tradition puisse bien se révéler plus contraignante qu'une loi écrite. Cela paraît d'autant plus vrai pour l'époque où notre propos se situe ici, époque où les gens n'avaient pas encore appris à interpréter en leur faveur et à expliquer d'une manière commode à leur position les augures et les messages des ancêtres. Ce détournement du message divin, n'avait aucune chance de prospérer dans le royaume de Dan-Xomè. C'est pourquoi le respect de la tradition a été le socle même de la cohésion de ce royaume.

La tradition et les « Gbè-sou », les lois de la nature, constituent des sources de référence aux comportements socio-politique, administratif, religieux, moral et judiciaire des différentes couches sociales de ce royaume. Il était donc tout à fait normal que les Européens, qui voulurent abuser de la bonne foi du roi Kpingla de Dan-Xomè, au sujet du premier tremblement de terre connu dans ce pays, en aient eu pour leur compte. Ils durent apprécier à contrecœur le poids de la tradition dans les prises de décision des monarques de ce royaume.

Par ailleurs la force constitutionnelle de la tradition ne devrait non point trop nous étonner si nous référions au sens étymologique du terme grec, le « *nomos* » qui nous a donné à la fois *territoire*, *division administrative*, *province*, *pâturage*, *norme* et enfin *loi* pour la bonne gouvernance en vue du vivre en commun.

Références Bibliographiques

Anatole BAILLY, *Dictionnaire Grec-Français*, 11^e édition Paris, Hachette, XXXII-2227 p

- Maurice CARREZ et François MOREL, *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament*, 4^e éditions, revue et corrigée, Paris / Genève, Labor et Fides / Société biblique française, 1995, 270 p., p. 169.
- Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Gézo* in *Les Africains*, sous la direction de Charles-André JULIEN et Magali MORSY et al., Tome I, Paris, Editions J.A., 1977, 328 p., pp.143-168.
- Adrien DJIVO, *Gbehanzin* in *Les Africains*, Tome XI, sous la direction de Charles-André Julien et Magali Morsy, Catherine Coquery-Vidrovitch, Yves Person, Paris, Editions J.A., 1978, 301 p., p. 101.
- Georges DUMEZIL, *La religion romaine archaïque avec un appendice sur la religion des Etrusques*, Paris, Payot, 1974, 700 p., p. 457.
- Edouard DUNGLAS, *Etudes ahoméennes XX. Contribution à l'histoire du Moyen Dahomey* (Royaumes d'abomey, de Kétou et de Ouidah), suite, Tome II, Institut Français d'Afrique Noire, Gouvernement du Dahomey, Centre IFAN, 1957, 152 p., pp. 21-22; Edouard DUNGLAS, TII, p. 93.
- HERODOTE, *Enquête III*, 99 in A. BARGUET et D. ROUSSELL, *Œuvres complètes d'Hérodote et de Thucydide*, Paris, Pléiades, 1971, pp. 235-236.
- Paulin HOUNSOUNON-TOLIN, *Questionnements dialectiques comme mode de gestion de la cité d'Adandozan rapportés à la révolution de Socrate* in *Devoir de vérité de l'intellectuel universitaire. Réfutations philosophiques*, Yaoundé, Editions Clé, juin 2015, 157 p., pp. 71-97.
- *Education et décolonisation culturelle de l'Afrique. Eléments et situations de comparaison entre les Romains de l'Antiquité et les Fon du Bénin*, 332 p., p. 157.
- *Afrique, la voie du cannibalisme culturel. A la recherche de la source commune identitaire de l'Afrique*, Paris / Yaoundé, L'Harmattan, 2012, 244 p., p. 95.
- Charles-André JULIEN et Magali MORSY et al.(sous la direction de), *Les Africains*, Tome XI, Paris, Editions J.A., 1978, 301 p.
- Nicolas MACHIAVEL, *Discours sur la Première Décade de Tite-Live*, Traduit de l'italien par Toussaint Guiraudet, édition établie et annotée par Annick Péliissier, Paris, Bibliothèque, Berger-Levrault, 1980, 372 p., p. 62 ; p.70.
- Jean MARKALE in *Revue corps écrit, I, L'écriture*, Puf, 1982, pp. 39-51.
- Emile PESSONNEAUX, *Dictionnaire Grec-Français*, 28^e édition revue et corrigée, Paris, Eugène BELIN, 1953, VIII-1604 pp.957-958.
- SENEQUE, *Naturales Quaestiones*, Traduction française de François et Pierre Richard sous le titre *Questions naturelles*, Paris, Garnier, 501 p., Liv. VII, 16. TITE-LIVE, III, 20.

Doct

Dé

Résumé

À la mort du P... musulmane : à professent que l... du prophète à n... adoptent donc u... compagnons du... fondamental de... les statuts légat...

La théorie de la... preuve islamiqu... ont voulu prouv... les éloignant de... shûra. Cette thé... un État Démoc... République par... un État Islamiqu...

Et pourtant, à... d'inventer une... s'adapter à diffé... essentielle de la... été une valeur c... préalable (ce n'... puis la décision... d'organisation, ...

Mots-clés : Shû... pluralisme.